

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration	N° d'ordre
	Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	25003

Séance du : 19 février 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 13 février 2025.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTEIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Anne ROUX	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Jean-Luc GARREAU
Francis CARCAUD	Josiane BOISSONNOT	Thérèse-Marie MERCERON	
<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>			
Emmanuelle MENARD	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON	Anita BRIFFE
Alain MIGEON	Marie-Christine GARON		
<u>POUVOIRS</u>			
Madame Marie-Christine GARON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Sandra CAILTON.

FINANCES

Débat d'Orientations Budgétaires

Le budget principal CCAS

- Bilan fonctionnement

A la date du 6 février 2025 les écritures comptables sont terminées et en concordance avec les services de la trésorerie.

Dans les recettes de l'exercice en fonctionnement des rattachements à l'exercice 2024 ont été faites pour les opérations suivantes :
(FSE chantier 20 500 € ; département RSA 5 600 € département chantier 3 000 €).

Dans les dépenses de l'exercice en fonctionnement des rattachements à l'exercice 2024 ont été faites pour les opérations suivantes :
Déficit du centre d'hébergement d'urgence (2^{ème} place) 14 400€.

Les résultats de la section de fonctionnement 2024 sont

Recettes 2024 : 1 142 963.03 €

Dépenses 2024 : 1 168 431.72 €

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **17 MARS 2025**

Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20250219-DCA_2025_003-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025

Résultat 2024 : - 25 468.69 € avec une subvention de 450 000 € soit - 475 468.69 € de déficit réel.

Notre excédent antérieur en section de fonctionnement était de 53 451.09 €. Le CCAS a donc ponctionné son excédent pour un résultat de clôture en section de fonctionnement de 27 982.40 €.

Si l'on raisonne en excédent global (cumul de l'excédent de fonctionnement et d'investissement) l'excédent au 31/12/2024 est de 105 938.76 €.

Le budget primitif 2024 s'équilibrait avec la subvention de 450 000€ et la reprise en totalité de l'excédent de fonctionnement. Finalement on peut considérer que la section de fonctionnement a économisé 27 982€ sur l'exercice 2024.

Notre trésorerie est actuellement de 110 000 €.

Les effectifs du CCAS au 1er janvier 2025 en équivalent temps plein :

- Direction : 1
- Accueil : 1
- Secrétariat : 1
- Mise à dispo RH et Finances : 0.4
- Action sociale : 3.86
- Pôle logement : 3
- Chantier d'Insertion (suivi social) : 1
- Encadrant du chantier : 2.8
- Agent du chantier : 9.9
- Agent Ville (contrat privé) : 0

Soit un total de 23.96 ETP

- **Bilan investissement**

La section d'investissement 2024 s'élève à 55 804.07 € pour les dépenses et 76 076.86€ pour les recettes. Soit un résultat positif de 20 272.79 €. Ce résultat s'explique par l'augmentation de la dotation aux amortissements et par l'encaissement des 12 000€ du FCTVA (calculé sur les dépenses 2022)

Le CCAS dispose d'un excédent de 77 956.36 € en section d'investissement.

L'amortissement obligatoire des biens matériels du CCAS suffit à couvrir le renouvellement de l'investissement, et une partie de cet excédent est laissé en réserve.

Concrètement, en 2024 il a été acquis du matériel pour le chantier d'insertion, du mobilier et matériel informatique pour les services, pour un montant global de 7 233.24 € et nous avons attribué 528 € de prêt d'honneur.

- **Orientations 2025**

Au 1er janvier 2024 le CCAS a repris la compétence Pôle logement du CIAS. Pour la gestion de ce pôle logement sous statut CHRS, un budget annexe a été créé.

Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20250219-DCA_2025_003-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 17 MARS 2025

Ce transfert a impliqué le recrutement direct d'un agent qui était salarié du CIAS.

Pour ne pas faire de gestion de paie sur le budget annexe, l'ensemble du personnel travaillant pour le compte du Pôle logement émerge sur le budget principal du CCAS et fera l'objet d'un remboursement (142 639 €) par ce budget Pôle logement.

Il convient de préciser que la gestion des logements ALT, des IML et des mesures AVDL figure au budget principal du CCAS.

Pour 2025, le CCAS va solliciter une subvention de fonctionnement de 500 000 €. La demande a été présentée à la Commune de Bressuire. Cette augmentation de la demande de subvention s'explique par :

- La revalorisation salariale des agents du CCAS
- Le coût du remplacement des 2 agents actuellement en arrêt de travail.

En complément de la subvention de la Commune, les recettes de fonctionnement principales sont les subventions pour le chantier d'insertion (Etat, Département et FSE), la subvention pour le poste RSA, les remboursements du budget annexe Pôle logement pour les agents travaillant pour ce service.

Le résultat de la section d'investissement offre toujours au CCAS la possibilité d'investir. Projets à définir (Matériel et mobilier pour la future épicerie solidaire à l'Espace Simone Veil).

Afin de compenser partiellement l'augmentation de la subvention de fonctionnement de la commune de Bressuire il est envisagé l'attribution par le CCAS d'une subvention d'équipement à la commune de Bressuire pour l'amélioration des logements sociaux communaux.

Le budget Pôle Logement CCAS

- **Bilan fonctionnement**

A la date du 6 février 2025 les écritures comptables sont terminées et en concordance avec les services de la trésorerie.

Dans les recettes de l'exercice en fonctionnement des rattachements à l'exercice 2024 ont été faites pour les opérations suivantes :

Déficit du centre d'hébergement d'urgence (2^{ème} place) 14 400€.

Dans les dépenses de l'exercice en fonctionnement des rattachements à l'exercice 2024 ont été faites pour les opérations suivantes :

Location des 3 logements de Cerizay à PASS'HAJ 16 000€.

Les résultats de la section de fonctionnement 2024 sont

Recettes 2024 : 277 545.49 €

Dépenses 2024 : 258 948.49 €

Résultat 2024 : 18 597.00 €

Il faut préciser que dans ce résultat positif de 18 597€ on retrouve 15 330€ de financement de 2 places supplémentaires au CHU pour l'exercice 2025. Le résultat réel de fonctionnement n'est que de 3 267€.

Il faut déduire de ce résultat le résultat déficitaire antérieur de 1 783,24€.

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20250219-DCA_2025_003-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 17 MARS 2025

Le Pôle logement n'a pas de salariés il a remboursé au budget CCAS un équivalent 3.17ETP en 2024.

- **Bilan investissement**

La section d'investissement 2024 s'élève à 3 539.28 € pour les dépenses et 2 040.93€ pour les recettes. Soit un résultat négatif de 1 498.35 €.

Le budget Pôle logement dispose d'un excédent de 36 128.71 € en section d'investissement soit un résultat de clôture de 34 630.36 €.

Concrètement, en 2024 il a été acquis du matériel et du mobilier pour les différents logements.

- **Orientations 2025**

L'attribution des 2 places supplémentaires au CHU va entraîner la recherche et l'équipement d'un logement ainsi il est prévu d'augmenter le temps global affecté au Pôle logement.

Il est envisagé de remplacer les 3 places de Cerizay par 3 places dans la future résidence Habitat Jeunes de Bressuire.

Le budget Pôle logement dispose de crédits d'investissement, la rénovation de certains logements serait nécessaire (l'imputation budgétaire devrait être en fonctionnement dans la mesure où nous ne sommes pas propriétaires des logements).

Le présent ROB doit faire l'objet d'une délibération par l'assemblée délibérante qui acte le débat.

END

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'ACTER** la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024 préalable au vote du budget primitif du CCAS et du Pôle Logement.

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,

Pascale FERCHAUD



La secrétaire de séance,

Sandra CAILTON

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20250219-DCA_2025_003-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 17 MARS 2025